



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E118877

VALABLE JUSQU'AU 14/09/2026

ÉDITÉ LE 23/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 13 720

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC MELUN

Siret : 334 314 275 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 2101474

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20581324704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20581324704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : ENTREPRISE CHAGOT

56 RUE DU VIADUC  
77210 AVON

Téléphone : 01 60 72 17 87

Fax :

Portable : 0607510156

Site Internet : <http://ent-chagot.fr>

E-mail : [entreprise-chagot@orange.fr](mailto:entreprise-chagot@orange.fr)

Responsabilité légale :

CHAGOT DENIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE /  
CHAGOT JEAN BAPTISTE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGAL... /  
PELLETIER AYmeric, DAMIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU...

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	15/09/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	21/03/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.